

Mobilisons-nous pour le droit des personnels !



- **55**, c'est le nombre de demandes de temps partiel sur autorisation qui ont été refusées par l'inspectrice d'académie lors de la CAPD de jeudi 11 juin. Seuls les temps partiels pour raison médicale ont été accordés.
- Pour ce qui est des allègements de service pour raison médicale, sur **37** demandes seules **15** ont été acceptées. Pour ce droit, le département n'est doté que de **3,75** équivalents temps-plein (ETP) par le ministère, ce qui est beaucoup trop faible pour répondre aux besoins.
- Pour ce qui est des exeat, l'inspectrice d'académie a accepté, pour le moment **25** demandes sur **147** dossiers.

Face à cette situation, le constat est sans appel : ces refus pénalisent lourdement les enseignants les plus fragiles mais aussi ceux qui souhaitent du temps pour leur famille, ou pour construire un projet personnel, culturel non compatible avec l'exercice à temps-plein.

La faute à qui ? À l'insuffisance de recrutements, au manque de moyens, au mauvais calibrage des permutations informatisées, à la faible attractivité du département de l'Oise voire de l'académie, mais pas aux enseignants à qui il est très régulièrement opposé le déficit en personnels à leurs demandes.

Comme tous les ans, le SNUipp-FSU accompagne des dizaines de collègues dans leur recours suite aux décisions prises par l'Inspectrice d'académie.

Afin de donner une perspective de mobilisation collective à l'ensemble des enseignants de l'Oise, le SNUipp/FSU appelle aujourd'hui à un rassemblement départemental pour les droits des personnels.

La situation de notre département n'étant pas un cas particulier, à ce titre, le SNUipp/FSU national saisira prochainement le CHSCT ministériel.

La mobilité doit être un droit pour les enseignants de l'Oise !

Les résultats des permutations informatisées ont à nouveau placé notre département en queue de peloton quant au pourcentage de satisfaits. Seulement 30 collègues sur 368 demandes vont pouvoir quitter l'Oise en septembre prochain. Nationalement les résultats sont également décevants : le taux de satisfaction est passé de 23,09% en 2014 à 21,67% cette année. Dans l'Oise, il chute à seulement 8,15%.

Certains de nos collègues participent aux permutations depuis 14 années, d'autres totalisent plus de 4 ans de séparation de conjoint avec des enfants.

Quand en plus les possibilités de détachement (dans le second degré par exemple), de disponibilités ou de temps partiel sont limitées voire inexistantes, nombre d'enseignants ont le sentiment d'être prisonniers d'un département.

Stop ! Le droit à la mutation doit pouvoir s'appliquer aussi aux enseignant-e-s de l'Oise !

Face à cette situation catastrophique, le SNUipp/FSU a lancé une action au travers d'une pétition départementale, d'une audience à l'inspection académique et au ministère de l'Éducation Nationale par l'intermédiaire de son secrétaire national, Sébastien Sühr.

Nous contacter : SNUipp-FSU de l'Oise, 11 rue du Morvan, BP 80831 – Tél : 03 44 05 02 20 ou 09 83 30 02 20

Mél : snu60@snuipp.fr - Site : 60.snuipp.fr